



FLASH INFO

CSE

cgtcpamloire@orange.fr

Afin de répondre à vos diverses interrogations, voici un retour rapide des principales informations issues du CSE du mercredi 10 juin 2020 suite aux questions/demandes de la CGT en attendant la rédaction du procès-verbal :

✓ **Infos directions**

Après une mise en place tardive du dispositif COVID TRACING, il s'avère heureusement que peu de cas sont détectés actuellement (entre 0 et 5 cas Zéros par jour).

Beaucoup d'agents mobilisés pour si peu !

Conséquences : Retour si le site le 15 juin avec en prime un remaniement organisationnel imposé par la responsable de centre (Changement de places) et le maintien du COVID TRACING prioritaire sur l'activité SOPHIA imposé par la CNAM.

✓ **Bureau du Comité social et économique**

La distribution des chèques Vacances est programmée pour la semaine prochaine.

Voir le site du CSE et réception d'un mail sur la boîte pro.

✓ **Situation des services**

Situation de la PFS préoccupante liée à la crise sanitaire.

✓ **Chronogestor :**

Il est possible de badger 6 fois dans une journée ; les salariés qui emmènent leurs enfants à l'école, peuvent-ils se badger plus de 6 fois ?

OUI, les anomalies doivent-être levées par le manager.

Les heures supplémentaires ont-elles toutes été réglées ? (Constat fait que sur le salaire de mai tout n'avait pas été régularisé)

Toutes les heures n'ont pas été réglées, du fait que les tableaux de situation ne sont pas reçus dans les temps (pensez à faire remonter vos heures supplémentaires effectuées). Tout devrait être régularisé sur la paie du mois de juin.

Pendant la période estivale peut-on conserver la souplesse mise en place pour les agents en télétravail et en garde d'enfants (pauses plus nombreuses...) ? La direction précise que cette souplesse doit pouvoir être discutée avec le manager, et que l'on reste dans l'idée que tout le monde fasse pour le mieux.

✓ **Brigades Tracing Covid**

Les agents travaillant dans les brigades Tracing Covid peuvent-ils avoir recours aux journées dites 48 h (24h) en cas de nécessité ? Les agents de SOPHIA peuvent y prétendre comme tous les agents de la CPAM.

Le délai de prévenance d'un mois pour annuler les congés est-il maintenu, notamment pour la

brigade Tracing Covid ? Oui. Les difficultés rencontrées par les agents de la plateforme SOPHIA seront abordées par la direction avec la responsable du site.

Pourquoi dans cette brigade, des agents sont-ils amenés à travailler 8 jours d'affilés (ex : vendredi, samedi, dimanche, lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi) ? Selon la direction, les agents qui ont travaillé 8 jours d'affilée **ont souhaité le faire. Attention, cette planification doit être exceptionnelle et ne pas se renouveler.**

Pourquoi les agents du CES ne reprendraient-ils pas leur activité principale au vu du peu d'activité actuellement pour la brigade tracing-Covid ? Des directives CNAM ont été reçues la veille du CSE, la direction en prendra connaissance rapidement.

Concernant la ligne spécifique sur la PFS : combien d'appels reçus à ce jour ? Au niveau national : 30 appels par jour.

✓ **Questions diverses**

- **Comment la direction envisage le retour sur site de l'ensemble des salariés au mois de septembre ? Pourrait-on avoir la planification du retour des agents ?** Une troisième étape va se faire, la réflexion est en cours.
- **Quand le document relatif à la prime d'intéressement va nous être communiqué ?** La direction n'a pas l'information.
- **Acquisition des RTT pour tous les salariés en dispensent d'activité ou en télétravail ?** La CPAM applique les décisions RH CNAM, se référer à la FAQ RH.

POUR RAPPEL :

Le COVID19 est toujours là : nous faisons appel à votre civisme :

Merci de respecter les consignes de distanciation dans les locaux et les espaces de restauration.

Vous pouvez nous faire part de vos questions et/ou interrogations sur la boîte mail CGT :
cgtcpamloire@orange.fr

Nous restons à votre écoute.

PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES.